

Appel à communications // Transitions économiques et nouvelles ruralités

Gayon Benjamin

Université de Tours – UMR 7324 CITERES, équipes IPAPE et COST

74, rue Georges Courteline, 37000 Tours

benjamin.gayon@gmail.com // 06 37 80 57 65

Session 2 // Échelle meso

Titre // Le littoral basque français, de la question foncière à un modèle de développement territorial alternatif

La communication proposée s'appuie sur un travail de thèse réalisé autour des politiques foncières mises en œuvre depuis les années 1970 sur le territoire littoral basque (Pays basque français). Si le cœur du sujet voulait être l'étude des outils et dispositifs publics autour de la question foncière, les particularités du territoire ont conduit à dépasser ce seul cadre et à s'intéresser largement aux acteurs constituant l'environnement dans lequel le système d'action foncier public s'insère. En particulier, des structures créées au niveau de la société civile basque font figure d'innovations en termes de valorisation et gestion foncières, de structuration de la société civile locale, et de promotion d'un modèle de développement territorial alternatif.

En premier lieu, il faut remarquer que sur la question foncière, c'est d'abord le monde agricole qui s'est mobilisé. Si l'idée d'une politique agricole alternative à l'industrialisation n'est pas propre au Pays basque, elle y existe en s'incarnant dans des structures originales. Sur le plan de la gestion foncière, un véritable système de régulation foncière alternatif s'est mis en place, par le biais du triptyque ELB¹-EHLG²-Lurzaindia³. Par ces outils originaux, les acteurs locaux s'immiscent dans les processus de décision portant sur l'aménagement territorial : procédures d'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU), procédures d'acquisitions foncières agricoles, études liées au développement de l'agriculture urbaine, entre autres...

Ce système foncier alternatif dépasse le seul champ des questions agricoles, à travers deux aspects : d'une part, il est moteur d'une structuration plus large de la société civile ; d'autre part, cette organisation nouvelle des acteurs alternatifs s'opère autour de la promotion d'un projet de territoire nouveau, marqué par les préoccupations environnementales, la sécurité et la qualité alimentaires, la préservation du cadre de vie et des paysages, le développement d'une économie présente et circulaire. La vision globale part bien des préoccupations du monde rural (agriculture et environnement principalement), pour s'étendre à l'ensemble des thématiques territoriales : en particulier, la question du logement et de sa réhabilitation dans un contexte de tension particulier (part importante des résidences secondaires, prix élevés, construction traditionnellement peu dense).

¹ Euskal herriko Laborarien Batasuna : syndicat agricole local, proche de la Confédération paysanne

² Euskal Herriko Laborantza Ganbara : « Chambre d'agriculture du Pays basque », sous statut associatif

³ Il s'agit d'une Société en Commandite par Actions (SCA, construite au Pays basque sur le modèle de Terre de Liens, et dont le nom peut être traduit par « Gardien de la terre »

Enfin, ce dynamisme des milieux alternatifs basques ne va pas sans conséquences multiples. Localement, cela transforme les équilibres politiques et les pratiques citoyennes, en même temps que cela contribue à redéfinir la construction identitaire basque ; au-delà, ce territoire fait figure de modèle pour des projets alternatifs liés à l'économie sociale et solidaire (pas seulement sur le plan foncier, mais aussi pour les mobilisations environnementales, les monnaies locales, etc...).

Le Pays basque, certainement du fait d'une construction identitaire très liée au territoire, représente ainsi un laboratoire riche pour le développement de propositions alternatives, qu'elles soient liées au modèle de développement territorial ou à la modernisation de la notion de citoyenneté (nécessaire à l'émergence et au développement de ces modèles territoriaux alternatifs).

Table des sigles

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDCEA : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

CDPB : Conseil de Développement du Pays Basque

EHLG : Euskal Herriko Laborantza Ganbara

ELB : Euskal herriko Laborarien Batsuna

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GFA : Groupement Foncier Agricole

LGV : Ligne à Grande Vitesse

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural

SCA : Société en Commandite par Actions

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Introduction

L'article proposé s'appuie sur un travail de thèse mené sur les politiques foncières mises en œuvre sur le littoral basque. L'objectif était de rendre intelligible l'organisation des acteurs locaux mobilisés dans les politiques foncières au fil du temps (depuis les années 70, donc à travers la décentralisation). Deux familles d'outils ont été étudiées : la planification (échelle communale et intercommunale) et l'intervention directe sur les marchés (amiable, préemption, expropriation). Considéré comme un système d'action, l'étude de cet ensemble complexe et organisé d'acteurs s'est appuyée sur une analyse documentaire et un ensemble d'entretiens semi-directifs.

Le choix du terrain d'étude a été guidé à la fois par ses caractéristiques communes à l'ensemble des territoires littoraux attractifs, et par ses spécificités qui contribuent à accentuer encore la pression foncière sur ce territoire.

L'activité du littoral basque est portée en grande partie par le tourisme, moteur économique du territoire, qui tend à être relayé par une économie présentielle en développement. La proximité de la mer et le développement du tourisme de masse ont guidé ce développement, qui a eu des conséquences importantes en termes d'urbanisme : la concentration des populations sur le littoral expose aujourd'hui les communes rétrolittorales à des pressions importantes, le foncier devenant rare et cher sur les communes littorales (qui doivent, elles, faire face à des taux importants de résidences secondaires). L'extension des zones urbanisées menace donc des espaces auparavant naturels ou agricoles, notamment vers l'intérieur des terres où la pression foncière se reporte. L'agriculture traditionnelle (petites exploitations et pluriactivité, notamment sur les territoires littoraux ; dominante d'élevage globalement⁴) est ainsi menacée par une urbanisation globalement portée par une extension de surfaces urbanisées sur le modèles des lotissements de maisons individuelles.

Pour exemple, sur le périmètre de l'un des deux SCOT littoraux étudiés (celui de la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque), l'Agence d'urbanisme locale a estimé entre 1998 et 2009 que 600ha ont été artificialisés, dont 500 auparavant cultivés, soit une hausse de 13% de l'artificialisation. L'artificialisation est en outre dispersée, donc menaçante pour les continuités écologiques et les paysages, et s'accompagne sur la même période d'une diminution très nette de l'activité agricole : 50% des exploitations ont disparu sur ce territoire⁵.

Ces constats sont analogues sur d'autres espaces littoraux, mais se doublent de spécificités qui renforcent les tensions foncières. D'une part, la géographie, par la présence des Pyrénées, renforce la pression sur les espaces côtiers. La frange littorale, réduite par le relief à mesure qu'on s'approche de la frontière espagnole, doit parallèlement supporter des infrastructures de transport majeures, à l'échelle européenne (la future LGV notamment, ou encore une autoroute en cours d'élargissement). La compétition pour l'usage des sols est ainsi accrue. D'autre part, la construction identitaire basque s'appuie sur un pilier territorial : le rapport à la terre est un des fondements d'une identité locale, qui est restée importante notamment du point de vue politique. Aux conflits économiques, d'usage, sociaux, s'ajoutent alors des conflits symboliques et politiques liés à la légitimité de l'appropriation foncière au Pays basque.

⁴ <http://www.ehlgbai.org/sites/default/files/media/1ers-resultats-2011.pdf>

⁵ http://www.audap.org/userfiles/downloads/actualites/etude_mos_1998-2009_caspb_20141218.pdf

Les spécificités existent donc aussi du point de vue du rapport à la terre dans le cas basque, puisque le territoire représente un pilier de la construction identitaire locale. Si le cœur du sujet était l'organisation des acteurs institutionnels, ces spécificités du territoire ont alors fait émerger la nécessité d'étudier leurs relations avec des structures originales construites par une partie de la société civile basque autour de l'enjeu de l'appropriation du foncier. Nous proposerons donc quelques pistes de réflexion aux questions suivantes : de quelle manière la société civile s'organise-t-elle pour s'emparer des politiques foncières ? Quels sont les fondements de ces mobilisations, et notamment le rapport entretenu vis-à-vis du foncier et de la détermination de ses valeurs ? Quelles en sont les conséquences ?

En particulier, le monde agricole fait figure de moteur : support de l'organisation d'un système de gouvernance alternatif incarné par trois structures originales (1), le foncier agricole et sa valorisation renvoient à une vision particulière du foncier et de la relation de la société basque au territoire au territoire (2). Sur cette base, et en lien avec l'organisation de la société civile autour l'enjeu de la gouvernance foncière, les questions mises à l'agenda politique local et les relations politiques classiques connaissent des mutations importantes (3).

Le foncier agricole, objet de construction d'un système alternatif de gouvernance foncière

Le syndicat agricole local Euskal herriko Laborarien Batasuna⁶ (ELB), défendant l'agriculture paysanne, a impulsé la construction d'une Chambre d'agriculture alternative (Euskal Herriko Lanbortza Ganbara⁷, EHLG, sous statut associatif), puis la reconversion d'un Groupement Foncier Agricole en SCA Lurzaindia⁸. L'expertise sur les questions foncières, et la capacité de devenir acquéreur d'un foncier sanctuarisé, caractérisent ainsi ce « système foncier alternatif » pour le foncier agricole au Pays basque. Ces structures alternatives mobilisent les outils de la puissance publique, et entretiennent des relations diverses avec leurs « homologues » institutionnels (Chambre d'agriculture et Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural, SAFER).

Représentation et promotion de l'agriculture paysanne

Le syndicat agricole ELB est né après que ses fondateurs aient tenté d'infléchir les orientations du syndicat majoritaire en Pyrénées-Atlantiques, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) locale. Sur les bases de la spécificité de l'agriculture basque (petites exploitations et polyactivité) par rapport à l'agriculture béarnaise (exploitations plus grandes, monoculture céréalière notamment), mais aussi de la conviction d'une nécessité de maintien d'une forme d'agriculture paysanne, ELB se lance au début des années 80. Le syndicat repose ainsi sur deux piliers politiques : l'abertzalisme⁹ et la défense de l'agriculture paysanne. Comme le souligne Xabier Itçaina, ELB doit depuis sa création composer avec ses différentes tendances : l'un des enjeux du syndicat est de savoir « articuler les dimensions sectorielles (la défense de l'agriculture paysanne), identitaire (un

⁶ Trad : Syndicat agricole du Pays basque

⁷ Trad : Chambre d'agriculture du Pays basque

⁸ SCA : société en commandite par actions ; Lurzaindia : le gardien de la terre

⁹ Abertzale = « patriote » en basque ; on désigne par ce terme l'ensemble de la mouvance nationaliste, notamment les partis politiques nationalistes

syndicat basque) et globalisante (la défense des paysans du monde) » (Itçaina, 2005)¹⁰. ELB revendique aujourd'hui sa légitimité à se positionner sur les questions agricoles, ainsi que la légitimité de ses autres revendications, à partir d'une majorité acquise lors des élections consulaires à la Chambre d'Agriculture départementale. Si ELB reste bien sûr minoritaire sur le département, il arrive en effet en tête sur les cantons basques du département... Avec d'autres partenaires, ELB aura été notamment impliqué dans la création de la Confédération Paysanne, de laquelle on peut considérer qu'elle constitue une antenne locale.

Parmi les revendications jugées ainsi légitimes figure la création d'une Chambre d'Agriculture spécifique au Pays basque. Refusée par l'Etat, elle a finalement été fondée en 2005 sous une forme alternative : l'association EHLG. Celle-ci travaille d'une manière très proche d'une Chambre d'Agriculture classique, mettant en œuvre des soutiens aux filières agricoles et aux exploitants locaux (pour leur installation, leur maintien ou leur développement). EHLG propose également une expertise sur les questions agricoles auprès des collectivités, que cette expertise soit demandée (l'association est unanimement considérée comme une personne publique associée, de laquelle on attend un avis sur les documents de planification...) ou qu'elle soit spontanément proposée. Par ailleurs, EHLG et Chambre d'Agriculture directe sont en concurrence sur certains appels d'offre locaux, sur des études liées aux politiques agricoles. Enfin, en termes de gouvernance, EHLG fonctionne de la même manière qu'une Chambre d'Agriculture, avec des sièges réservés aux autres syndicats agricoles... mais pas toujours pourvus. Ceci explique notamment la confrontation entre les deux structures qui s'inscrivent dans une concurrence frontale : nous l'avons constaté lors d'une réunion les rassemblant tous les deux.

Ainsi, il existe au Pays basque deux visions du modèle de développement agricole, dont l'une bénéficie d'une structuration originale avec notamment un outil d'expertise clairement concurrent de la Chambre d'Agriculture départementale (son existence a d'ailleurs été attaquée par l'Etat à l'origine, avant que son activité ne se pérennise). Au-delà, les promoteurs d'ELB et EHLG, avec d'autres structures locales, sont allés jusqu'à construire un outil opérationnel pour agir sur le foncier agricole : la SCA Lurzaindia.

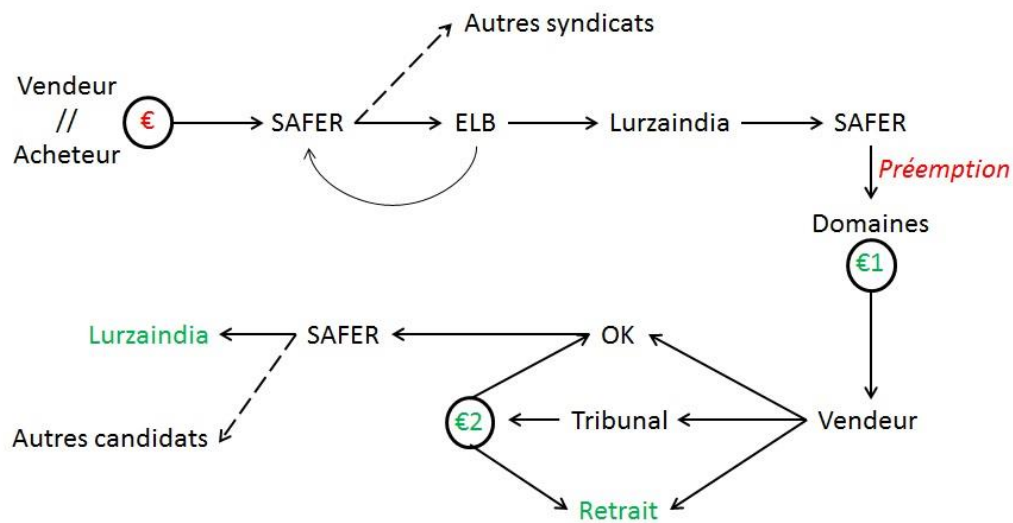
Lurzaindia, outil d'action au service des politiques agricoles alternatives

Issue d'un Groupement Foncier Agricole (GFA) nommé Lurra¹¹, la SCA Lurzaindia a pour vocation d'acheter des terrains agricoles de manière à faciliter l'installation de nouveaux exploitants sur le territoire du pays basque. Son deuxième objectif, qui nous intéresse particulièrement, est son action anti-spéculative : celle-ci consiste à inciter la SAFER à préempter des ventes à des prix jugés trop au-dessus des prix de marché (donc dans l'idéal avec révision de prix, soit pour « casser » la vente, soit pour la réaliser à un juste prix). Lurzaindia conforte donc la SAFER, en assurant la somme nécessaire au déclenchement de ces procédures, et en garantissant de se porte acquéreur si la SAFER vient à bout du processus de préemption. Dans tous les cas, l'objectif de Lurzaindia est atteint : pas de vente à un prix trop haut qui servirait de référence à d'autres transactions, tirant l'ensemble du marché vers le haut ; vente réalisée à un prix jugé correct, et dont Lurzaindia pourrait être bénéficiaire à terme (cf Figure 1).

¹⁰ Itçaina, X., Entre christianisme et altermondialisme : le syndicat paysan ELB, *Etudes rurales*, n°175/176, 2005, pp. 195-214.

¹¹ Trad : la terre

Figure 1 : Lurzaindia et la préemption par la SAFER

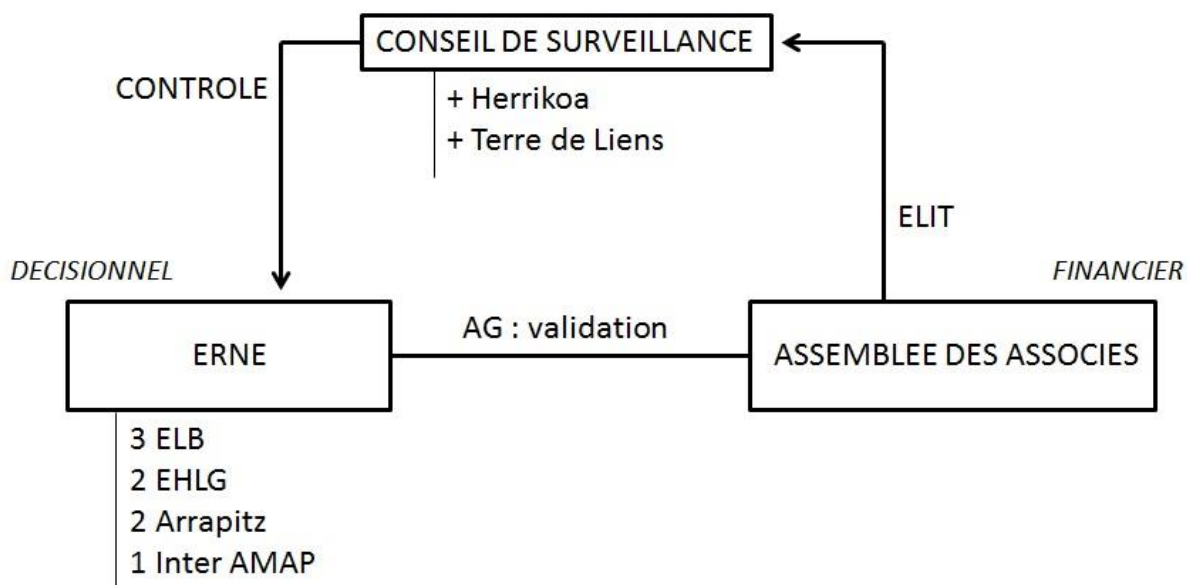


Au-delà de la souplesse induite par cette nouvelle forme juridique, le passage en SCA augmente considérablement la portée d'action du GFA. Du point de vue de l'efficacité de la structure, Lurzaindia avait traité 7 dossiers sur ses 10 premiers mois d'exercice, lorsque Lurra avait acheté 14 exploitations en 30 ans. Pour exemples, 2 ha de landes vendus à 10 000 € ont été préemptés par la SAFER à un prix révisé de 2 700 €. Le bien a été retiré de la vente et n'a pas créé de référence de prix à la hausse. Autre exemple, à proximité immédiate du littoral, où 10 ha agricoles se vendaient à 55 000 €. La SAFER a préempté et acquis les terres au prix de vente, elle doit maintenant les attribuer : Lurzaindia fait partie des candidats. Enfin, on remarque que toute l'action de cette nouvelle structure repose sur l'information transmise par la SAFER à ELB, en tant que syndicat représentatif, sur les ventes de terrains agricoles. Le lien entre système institutionnel et système alternatif, pour l'action opérationnelle, existe à ce niveau. On remarque ainsi, sur notre territoire, le statut particulier de la SFAER engagée « dans des rôles d'intermédiation entre des acteurs hétérogènes, portant des visions différentes d'usage et de partage des terres » (Sencébé, 2012¹²) : son outil de préemption des terres agricoles est en effet convoité pour développer les politiques foncières agricoles défendues par Lurzaindia.

Cette mutation du GFA en SCA, débouchant sur cette plus grande efficacité, présente d'autres avantages. Les surfaces acquises par la structure peuvent être plus importantes, ce qui favorise le développement de l'activité de la structure. La philosophie consistant à séparer le pouvoir financier du pouvoir décisionnel représente un fondement pour les porteurs de la démarche : la forme de SCA le permet, puisque les décisions concernant l'utilisation du capital ne sont pas prises par les représentants du capital, mais par une autre structure (dans ce cas nommée Erne, cf Figure 2), où figurent les porteurs associatifs de la démarche et non les financeurs. Le Conseil de surveillance et la charte éthique en vigueur au sein de la SCA garantirait le respect des objectifs initiaux.

¹² Yannick Sencébé, « La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution », *Terrains & travaux* 2012/1 (n° 20), p. 105-120.

Figure 2 : le fonctionnement de Lurzaindia, séparation entre pouvoir financier et décisionnel



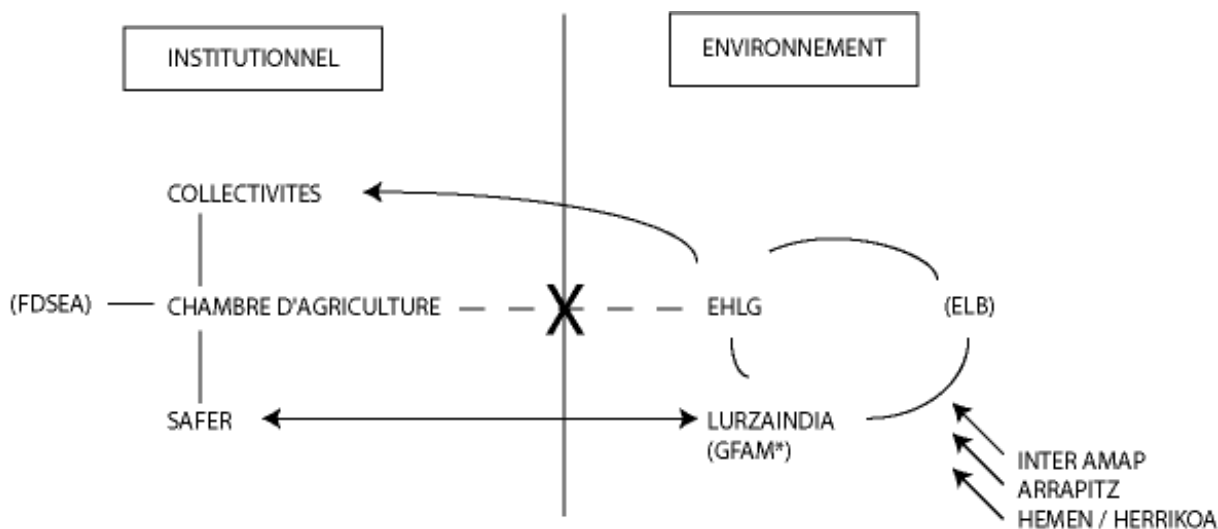
Dans nos entretiens, le cas d'une arrivée importante de subventions et la situation où plus de 50% des ressources seraient venues de la même collectivité a été évoqué : dans ce cas, la structure en SCA permet de ne pas soumettre la décision à ce potentiel financeur majoritaire. Le dernier atout, contrairement au GFA, est de permettre des levées de fonds en permanence en sollicitant notamment des dons auprès des citoyens de manière à mobiliser une « épargne populaire, éthique et solidaire auprès de personnes physiques mais aussi de personnes morales »¹³ : dans le cas du GFA, cette levée de fonds se faisait uniquement en lien avec un projet précis d'acquisition de terrains identifiés pour l'installation d'un agriculteur. L'activité du GFA peut donc être plus globale et plus constante dans le temps.

Les liens entre systèmes alternatif et institutionnel

Ce lien avec le système institutionnel est variable, selon la nature des outils alternatifs (cf Figure 3). EHLG est clairement en concurrence avec la Chambre d'Agriculture, quand Lurzaindia et la SAFER s'accrochent d'un partenariat plutôt fonctionnel. Il faut remarquer que d'une part, EHLG n'a pas besoin de la Chambre d'Agriculture pour développer ses actions (elle est informellement considérée comme une personne publique associée, ce qui lui permet de donner son point de vue sur les politiques d'aménagement), quand Lurzaindia dépend de la préemption de la SAFER.

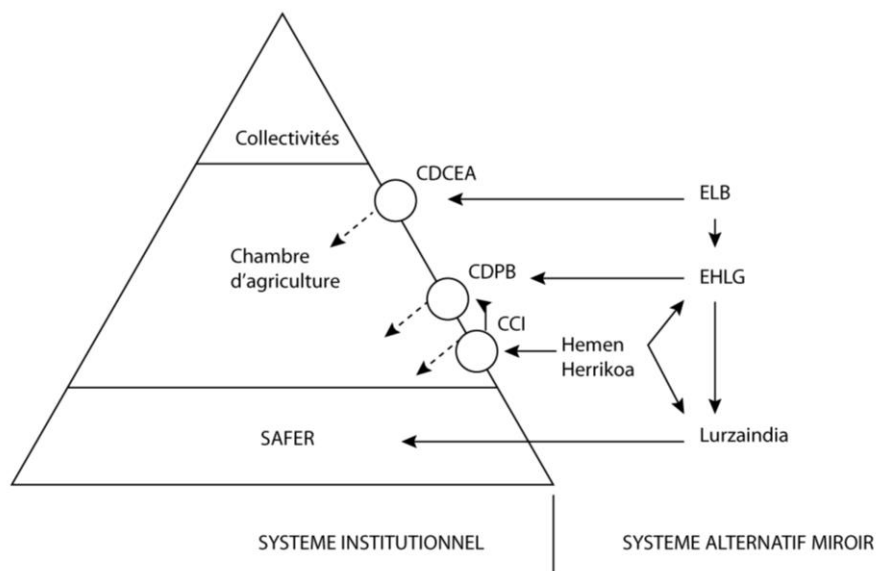
¹³ Site de Lurzaindia, <http://www.lurzaindia.eu/index.php/fr/qu-est-ce-que-lurzaindia/fonctionnement>

Figure 3 : Liens entre structures institutionnelles et leurs « homologues »



D'autre part, ces liens directs sont doublés de liens médiatisés par des « relais organisationnels » (Crozier, Friedberg, 1977)¹⁴ locaux : on pense notamment au Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB)¹⁵, dont ces structures font partie, et qui s'exprime par exemple lui aussi sur les documents de planification (cf Figure 4). C'est donc une manière supplémentaire de s'exprimer et influencer les politiques d'aménagement, bien que cet avis soit dans ce cadre co-construit avec d'autres acteurs variés de la société civile.

Figure 4 : Système institutionnel, système alternatif et « relais organisationnels »



¹⁴ Crozier, M. Friedberg, E., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977

¹⁵ Le CDPB est la structure de Pays qui existe au pays basque ; le territoire a été le lieu expérimental de cette forme juridique, étendu ensuite à l'ensemble du territoire national. Le CDPB, composé de représentants de la société civile, se saisit de certaines thématiques, notamment liées à l'aménagement, et formule des propositions pour les traiter (acteurs locaux concernés, budgets, en partie assurés par le Contrat de Plan État Région). Les propositions sont validées ou rejetées par le Conseil des Élus du Pays Basque, CEPB

Ce système alternatif, construit ici sur le volet agricole, repose sur une valorisation du territoire liée à un rapport particulier à la terre, et à une importance de son caractère symbolique voire identitaire : ces alternatives locales d'appropriation foncière conduisent à modeler et structurer d'autres formes de régulation, par le biais de ces structures originales de la société civile qui viennent réorienter l'utilisation des outils fonciers institutionnels (la préemption par la SAFER dans l'exemple du foncier agricole). Cette appropriation alternative, symbolique et identitaire, explique parallèlement un rapport paradoxal aux marchés fonciers.

La valeur du foncier basque en question

La construction d'un système alternatif visant à préserver le foncier agricole de l'urbanisation continue de la côte basque pose question, puisque son existence révèle une insatisfaction vis-à-vis de l'action régulatrice de la puissance publique. Les collectivités locales ont en main les outils pour encadrer les niveaux de prix, et organiser les usages du sol sur le territoire : il y a donc différentes visions de la bonne organisation des usages, et deux visions des prix acceptables pour ces fonciers. La valorisation foncière, et donc le degré d'efficacité des politiques foncières locales, diffère selon les acteurs. Nous verrons que pour les structures décrites dans la première partie, la valeur du sol ne s'estime pas uniquement par rapport à des grandeurs économiques, mais aussi et surtout par rapport à des grandeurs symboliques voire identitaires.

Le rapport à la terre au Pays basque

La société basque a construit avec la terre un rapport symbolique particulier, qui nourrit notamment une organisation sociale traditionnelle qui reste dans l'imaginaire collectif. Il faut d'abord noter que la cosmogonie basque laisse une place importante à la terre en tant qu'élément naturel fondamental. La principale divinité basque est Amalur, la « terre-mère », et la terre abrite un monde de créatures et d'esprits connectés avec le ciel par le biais de l'etxe, la maison basque (ou plutôt foyer basque) : posée sur la terre, « elle communique avec le monde souterrain, grâce à des conduits débouchant notamment dans le foyer » (Duvert, 1979)¹⁶. On doit noter que les noms donnés à des événements actuels ou des structures étudiées renvoient parfois à cette dimension symbolique et mythologique : il existe un collectif paysan nommé Amalur, les organisations paysannes sont investies dans l'organisation d'une foire agricole annuelle nommée Lurrama, le nom Lurzaindia se traduit littéralement par « les gardiens de la terre »... Au cours de l'un de nos entretiens, l'image « quasi mythologique » d'un rapport à l'espace particulier, d'un « ancrage identitaire à une terre mère protochrétienne » a été évoqué.

D'autre part, l'etxe reste un élément structurant de la société basque. Elle s'organisait traditionnellement en familles, ou en maisons, au sein desquelles les biens se transmettaient d'aîné en aîné : l'etxe passait ainsi de génération en génération, y compris avec les terres qui entouraient la maison, et « c'était la famille, symbolisée par le nom de la maison qu'elle occupait de générations en générations, qui était propriétaire du patrimoine ancestral » (Lafourcade, Etcheverry-Ainchart, 1979)¹⁷. Quant aux terres collectives, qui étaient

¹⁶ Duvert, M., La maison basque, un espace sacré, dans *Etxea ou la maison basque*, Association Lauburu, Saint Jean de Luz, 1979, pp 11-38

¹⁷ Lafourcade, M., Etcheverry-Ainchart, J., La transmission juridique de la maison basque, dans *Etxea ou la maison basque*, Association Lauburu, Saint Jean de Luz, 1979, pp 39-82

nombreuses, leur gestion était assurée par l'assemblée des chefs de famille. La terre est donc pour partie un patrimoine familial, et pour partie un bien commun géré collectivement. Dans les hameaux de l'Ancien régime, « la propriété collective, fondement matériel de ce système communautaire, s'étendait au sol, au sous-sol et à leurs fruits naturels » (Bidart, 1976)¹⁸. Zink relève que « face à l'unité de base que représente la maison, la communauté est [...] le véritable propriétaire des principaux moyens de production » : en effet, « les terres labourables qui sont appropriées individuellement ne fournissent qu'une petite partie des ressources et, pour leur engrais, ces récoltes elles-mêmes dépendent des espaces communautaires » (Zink, 1993)¹⁹. Elle note aussi qu'à « l'origine, la propriété individuelle se limite au bâtiment, au jardin, à quelques parcelles attenantes »²⁰. Toutefois, la gestion des biens appartenant à la collectivité dépendait de décisions auxquelles participaient les chefs de famille de la commune : « seuls les chefs de famille possesseurs d'une maison participaient aux assemblées où se discutaient les affaires de la communauté » (Loubergé, 1981)²¹. On le voit, le système juridique local était traditionnellement « élaboré à partir de la maison, véritable entité sans début ni terme. Pierre angulaire de tout l'édifice politique et social basque, la maison primait l'individu »²². Cette organisation traditionnelle a été remise en question à la Révolution, qui redéfinit la propriété privée, mais cette forme de transmission explique certaines particularités locales : les patronymes notamment, mais aussi le mitage traditionnel observable dans la campagne basque, ou les constructions de maisons sur les bordes (qui donne parfois des villes-rues particulières...).

Une prééminence de la valeur symbolique et identitaire

Le foncier peut donc être considéré comme un outil de travail pour l'agriculture. Il peut aussi être considéré comme un bien commun, la montée en puissance des préoccupations environnementales renforçant cette considération. Il peut enfin être vu comme un patrimoine collectif, support de construction de l'identité basque : en dernier lieu, il s'agira alors d'un consommable pour le processus d'urbanisation.

Cette dimension identitaire du territoire, donc du foncier, existe au plan théorique. Firey, notamment, met en évidence le rapport affectif à ces biens particuliers, et une valeur affective et symbolique. Si l'aspect économique n'est pas absent, les paramètres psychosociologiques sont également à prendre en compte : « a different order of concepts, corresponding to the valuative, meaningful aspect of spatial adaptation, must supplement the prevailing economic concepts of ecology » (Firey, 1945)²³. Pour Raffestin, l'espace physique devient territoire (quand une société bâtit un projet sur cet espace), qui lui-même permet de définir la territorialité : l'Autre est celui qui n'adhère pas au projet de territoire, qui définit l'identité de ceux qui au contraire y adhèrent. Il faut considérer la territorialité non « comme un simple lien avec l'espace » ; « c'est toujours un rapport [...] avec les autres acteurs » (Raffestin, 1980)²⁴. Ainsi, « une société se constitue par la logique de son découpage de

¹⁸ Bidart, P., « Pouvoir et propriété collective dans une communauté basque au XVIIIe siècle », dans *Études rurales*, n°63-64, 1976, Pouvoir et patrimoine au village – 1, pp. 83-92

¹⁹ Zink, A., *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Les raisons de la puissance de la maison, Editions de l'EHESS, Paris, 1993

²⁰ Ibid

²¹ Loubergé, J., *La maison rurale en Pays basque*, Editions Créer, Nonette, 1981

²² Lafourcade, M., Etcheverry-Ainchart, J., La transmission juridique de la maison basque

²³ Firey, W., Sentiment and Symbolism as Ecological Variables, *American Sociological Review*, Vol. 10, No. 2, 1944 Annual Meeting Papers, avril 1945, pp. 140-148

²⁴ Raffestin, C., *Pour une géographie du pouvoir*, Paris LITEC, 1980

l'espace » : la mémoire d'un groupe s'inscrit dans l'espace, « cadre de la mémoire de ces différents groupes en ayant bien présent à l'esprit que cet espace n'est plus seulement l'espace matériel, que la signification de cet espace c'est d'abord la signification de l'espace d'une représentation collective qui se superpose, qui s'accroche à la base matérielle de l'espace commun » (Namer, 2000)²⁵.

La réalité vient confirmer cette valeur identitaire du territoire : une étude de 2008 a montré que parmi les jeunes basques, le territoire reste un marqueur de l'identité. Félonneau y note que « dans leur ensemble, le Pays Basque est bien une composante incorporée dans le concept de Soi. Leur identité socio-spatiale pourrait-on dire est polarisée sur l'Euskadi : ils sont basques avant d'être français » (Félonneau et al, 2008)²⁶. Elle note que « la question « Qui suis-je ? » devient « D'où suis-je? » ou plus fondamentalement « À quel type d'environnement, est-ce que j'appartiens ? » »²⁷. Cette question illustre le glissement de l'identification personnelle vers une identification territorialisée

Lors de nos entretiens, l'idée d'un devoir de construction du Pays a été avancée à plusieurs reprises pour expliquer l'implication dans les structures alternatives étudiées. EHLG est citée comme une « une arme de construction massive » permettant de « créer une alternative, concrète, constructive ». L'interlocuteur rencontré au niveau du syndicat agricole ELB dira également qu'au Pays basque, « il y a eu toujours deux fronts : c'est de se battre pour faire reconnaître ces choses-là, et en attendant que ça soit reconnu, de créer nous-mêmes les outils pour pouvoir continuer à avancer quand même. Et ce qui se passe au niveau agriculture, ça se passe dans d'autres domaines aussi. Et c'est peut-être de là que viennent un peu toutes ces structures, qui sont en fait des copies des structures officielles ». Une précision suit d'emblée : « on serait dans le Centre, ou dans la Creuse, je pense que toutes ces structures auraient une légitimité et une reconnaissance officielle sans doute. Mais on est en Pays basque, donc donner une reconnaissance officielle ou institutionnelle à ces structures, ça sous-entend d'autres choses par ailleurs »... Ces choses sous-entendues représentent selon nous le lien identitaire entretenu par ces acteurs de la société civile au foncier basque, et en particulier au foncier agricole traditionnel qu'ils entendent défendre et sanctuariser par leur action. D'une manière générale, la gestion foncière alternative représente une manière d'expérimenter « l'habiter basque », qui consiste à « vivre et travailler au Pays basque ». Cet « habiter basque » s'inscrit en opposition notamment à une consommation ponctuelle du territoire, à sa valorisation uniquement appréhendée par une lecture économique. L'agriculture paysanne portée par des politiques foncières préservant la ressource va en ce sens en contribuant au maintien des « paysans pour qui la terre est un moyen de vivre et non un capital à rentabiliser » (Deléage, 2005²⁸). Plus transversalement et au-delà de la seule question agricole, un développement durable du territoire, donc une gestion foncière durable, doit permettre cet habiter basque.

²⁵ Namer, G., *Halbwachs et la mémoire sociale*, L'Harmattan, 2000

²⁶ Félonneau, M-L., et al., « Spatialisation identitaire chez les adolescents et les jeunes adultes : le cas du Pays Basque français », dans *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 2008/4, n°80, p. 59-71

²⁷ Ibid

²⁸ Estelle Deléage, « Paysans malgré tout ! », *Ecologie & politique* 2005/2 (N° 31), p. 13-23.

Estimer la valeur du sol : un rapport paradoxal au marché

La valeur du foncier, par rapport à ces « grandeurs de référence » (Boltanski, Thévenot, 1991)²⁹, est ainsi jugée inestimable. Littéralement, la valeur du foncier ne peut pas être estimée. Un autre slogan, beaucoup utilisé et dans des contextes très divers, revient souvent pour exprimer cette vision moins consumériste du foncier : « le Pays basque n'est pas à vendre », ou « la terre n'est pas à vendre ». On oppose alors deux visions du territoire et de son développement, soit une logique commerciale, soit une logique patrimoniale et identitaire : ce n'est pas seulement une parcelle de terrain qu'on achète, mais un morceau du territoire auquel un groupe d'individus s'identifie. Il n'est pas concevable d'acheter le territoire, puisque la valeur du foncier qui le constitue est inestimable : le marché n'est pas en mesure de proposer un prix reflétant justement cette valeur identitaire et symbolique. Ceci entraîne alors une nécessité de préserver le foncier du marché et de ses mécanismes : c'est bien le rôle de Lurzaindia.

Cet exemple de Lurzaindia montre en revanche le paradoxe entre l'intransigeance de cette valorisation, et la difficulté d'une mise en œuvre qui permette de s'affranchir du marché. Une appropriation collective est souhaitée, même si elle passe par une appropriation sous le régime de la propriété privée. La SCA est actrice du marché, et devient propriétaire des biens fonciers : si elle s'engage à ne jamais les remettre en vente, et qu'elle représente une multitude de porteurs de parts engagés dans une appropriation collective, il reste bien des parcelles identifiées et rattachées à un propriétaire. La propriété privée devient une forme d'appropriation collective permettant d'intervenir sur les marchés pour s'en affranchir... Cette sortie du marché est donc relative, puisque paradoxalement, cette frange de la société civile mobilise un outil lui permettant de devenir un agent économique au poids plus important : la propriété privée de la terre représente le moyen de la soustraire au marché, dans une gestion patrimoniale et « bon père de famille » (finalement assez proche du modèle traditionnel basque, où Lurzaindia représenterait une maisonnée basque...). Elle n'est donc pas abolie, et au contraire revendiquée comme un mode d'appropriation préservant un intérêt général. Cette appropriation par le biais de la propriété est certes collective, mais les biens ainsi acquis ne sont pas des biens communs, encore moins publics. En ce sens, une action collective s'est structurée non pas pour dépasser ou éliminer le marché et la propriété privée, mais pour s'en servir dans une visée de service d'un intérêt partagé. Il s'agit alors d'une reconquête collective d'un outil de travail (ou d'un empêchement de son accaparement par d'autres intérêts capitalistes) par leurs utilisateurs : la notion de propriété n'est pas abolie, elle est même utilisée pour cette conquête du foncier. Le réel dépassement de ce biais de l'appropriation collective par la propriété privée, médiatisée par une structure telle que Lurzaindia, ne s'opérerait que par l'appropriation publique (par les collectivités) : c'est tout l'enjeu de la réorientation du système institutionnel ou de son remplacement par une gouvernance locale nouvelle, qui faciliterait l'utilisation des outils de la puissance publique.

Le système foncier alternatif construit pour défendre un modèle d'agriculture paysanne repose ainsi sur des valeurs foncières estimées au regard de grandeurs de référence symbolique ou identitaires. En opposition à une valeur uniquement marchande du territoire, les acteurs concernés proposent un projet de territoire alternatif, qui dépasse alors la seule question agricole et la simple mobilisation sociale au niveau agricole. C'est un projet global qui émerge, soutenu par des structures diverses et permettant une organisation de cet

²⁹ Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991

ensemble d'acteurs. Ce projet repose la question récurrente de la gouvernance politico-administrative du Pays basque, mais parvient aussi à bousculer les équilibres politiques locaux (notamment en faveur de l'abertzalisme).

Les enjeux politiques induits

La structuration globale des acteurs de la société civile

Le triptyque construit sur la question agricole, parce qu'il repose sur cette vision particulière du foncier au Pays basque, sert également de relais à une structuration plus large de multiples acteurs alternatifs, qui s'accordent sur une vision du développement territorial commune. « L'habiter basque » intègre le développement agricole à une vision globale de l'aménagement local. La préservation du foncier agricole nécessite ainsi de se questionner sur les politiques de logement (réhabilitation plutôt qu'extension urbaine), de politiques économiques (intérêt des zones commerciales périphériques, diversification de l'activité en rupture avec le tout-tourisme...). D'autres structures de la société civile, associatives ou non, viennent ainsi accompagner la dynamique lancée par le monde agricole et s'en inspirent pour faire évoluer leurs propres mobilisations.

Deux structures sont proches d'EHLG et Lurzaindia : l'association Hemen³⁰ œuvre depuis les années 80 pour le développement économique endogène du pays basque, c'est-à-dire sa capacité à créer des activités et entreprises sur son territoire, sur des domaines non uniquement liés au tourisme notamment. De manière analogue à la création de Lurzaindia qui vient appuyer opérationnellement EHLG et les politiques agricoles alternatives, Hemen avait lancé Herrikoa³¹, structure privée de capital-risque, pour mobiliser des ressources afin d'aider la création d'activité. Lors de la mutation du GFA en SCA Lurzaindia, Hemen et Herrikoa ont été sollicitées et ont participé. L'analogie peut être poussée davantage, puisque Herrikoa, à la suite de Lurzaindia, a adopté elle aussi la forme d'une SCA... Ainsi, les structures alternatives proches de la mouvance abertzale entretiennent des liens étroits, et s'inspirent les unes les autres pour se réorganiser et développer leurs actions, sectoriellement comme collectivement.

L'Inter-AMAP, qui regroupe les AMAP³² du Pays basque, a aussi participé à la démarche de Lurzaindia et en est membres. Le lien ne vient pas de l'abertzalisme, mais davantage de l'adhésion au projet de développement agricole défendu. Les circuits courts en font partie, et les AMAP peinaient à trouver des maraichers pour répondre à la demande : favoriser leur installation par le biais de Lurzaindia représente donc une opportunité intéressante. D'autres structures, pas uniquement sur la question agricole, partagent le projet de territoire proposé : la préservation des terres agricoles passe par un changement de modèle d'urbanisation, et le PACT rejoint cette préoccupation. Associatif, il promeut la réhabilitation des logements vétustes, plutôt que l'extension de l'urbanisation et la production de logements neufs.

Ainsi, par ses origines liées à la mouvance abertzale comme par son projet de territoire alternatif, le système foncier agricole constitué par EHLG et Lurzaindia fédère de nombreux acteurs de la société civile basque : il représente une plateforme pour son organisation.

³⁰ Trad : ici

³¹ Trad : ce qui vient du pays

³² Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne : réseaux de distribution en circuit court des productions agricoles

La question institutionnelle

Comme nous l'avons évoqué, la montée en puissance des outils alternatifs s'inscrit dans une logique de « construction du Pays », qui appuie des revendications politiques locales (et au départ abertzale) : une collectivité spécifique au Pays basque est notamment réclamée. Pour le président d'EHLG, la question institutionnelle au Pays basque a toujours été intégrée à la construction des outils alternatifs. A l'occasion des 10 ans de la structure, il déclarera qu' « il est important de se questionner à nouveau par rapport aux deux objectifs qui ont motivé la création de EhlG : l'agriculture paysanne et la question institutionnelle »³³. Cette revendication institutionnelle se matérialise par la demande d'outils spécifiques (une Chambre d'Agriculture notamment), ou par l'existence de structures de gouvernance hybrides (le Conseil de Développement du Pays Basque), qui vus dans leur globalité peuvent représenter des petits pas vers une collectivité propre au Pays basque, voire dessiner un embryon de département Pays basque. Ce serpent de mer, réclamé de longue date par les abertzale, a fait l'objet d'un projet de collectivité spécifique porté par le Conseil de Développement du Pays Basque notamment, mais refusée par l'Etat : en revanche, depuis quelques mois, la fusion des intercommunalités existantes dotera le territoire d'un EPCI³⁴ unique à l'échelle du pays basque... L'enjeu foncier est ainsi venu dynamiser et remettre à l'agenda politique la question de la gouvernance au Pays basque et son institutionnalisation.

Il faut noter que les mouvements citoyens autour du foncier agricole ont été récupérés par la plateforme Batera, qui faisait de la demande d'une Chambre d'Agriculture spécifique une revendication majeure. Elle était adossée à d'autres : la co-officialité de la langue basque, la création d'une université de plein exercice, mais aussi la création d'une collectivité spécifique... les mobilisations sur la question foncière rejoignent donc celles qui concernent la gouvernance locale.

La revitalisation des arènes politiques classiques

Avec ce lien entre Batera et le projet EHLG, on observe les liens entre mobilisations citoyennes et mouvements politiques locaux. La mobilisation sur le foncier agricole reposait sur deux piliers, paysannerie et abertzalisme : si la paysannerie a été mise en avant plutôt que l'abertzalisme, cela a tendance à se rééquilibrer, et l'abertzalisme profite aujourd'hui de la montée en puissance de mobilisations que se sont créées à l'origine à leur proximité. Tout semble montrer que le passage par la mobilisation citoyenne a renforcé et développé des revendications portées au départ par un noyau abertzale. Le phénomène observé sur l'enjeu foncier, et au départ sur le foncier agricole notamment, représente une « re-territorialisation de ce que l'Etat s'était évertué à sectoriser », fondant « les revendications » dans « une seule revendication [...] globale » : on passe alors du « problème basque » aux « problèmes du Pays basque » (Labrousche, 2003)³⁵. Ceci permet aux partis classiques de trouver un second souffle autour de leurs propositions, qui touchent alors une audience plus large que

³³ Michel Berhocoirigoin, L'agriculture paysanne doit rester la boussole d'EHLG, publié dans Enbata le 29/01/2015 (<http://www.enbata.info/articles/les-enjeux-au-bout-de-dix-ans/>)

³⁴ Établissement Public de Coopération Intercommunale : depuis janvier 2017, il existe une Communauté d'Agglomération Pays Basque, issue de la fusion des anciennes intercommunalités... et qui intègre dans son organisation un pôle « stratégie et action foncières »

³⁵ Labrousche, C., *Reconstruction d'une identité territoriale à travers un projet de territoire : la convention spécifique Pays basque*, mémoire de DEA « Pouvoir-Action publique-Territoire » sous la direction de Xabier Itçaina, Ecole doctorale de sciences politiques, Bordeaux IV, 2003

leur seul premier cercle : la pérennité abertzale des propositions développées ensuite par les mouvements citoyens donne du crédit à ces partis, notamment auprès d'électeurs non abertzale mais touchés par les préoccupations environnementales... Ainsi, alors qu'en 1968, à côté du mouvement nationaliste Enbata « seul à occuper la scène abertzale », « rien n'existait, pas de mouvement syndical, économique, pas d'ikastola, ni de mouvements culturels » (Vrignon, 1999)³⁶, c'est aujourd'hui de ces mouvements que se ravivent les acteurs politiques abertzale.

Plus généralement lorsqu'on parle de projets de territoire, du côté abertzale, une préoccupation forte autour des politiques du logement existe depuis longtemps : Abertzaleen Batasuna³⁷ a notamment milité contre l'explosion du parc de résidences secondaires, y voyant entre autre un moyen de limiter les constructions nouvelles ; des collectifs politisés plus récents, comme Lurra eta etxebizitza, s'impliquent aussi sur ces questions. Pris dans une réflexion globale sur la place laissée à l'agriculture, et mis ainsi en lien avec les mobilisations citoyennes portées par EHLG ou Lurzaindia, ces positionnements politiques abertzale trouvent aujourd'hui un écho d'autant plus important.

Enfin, il faut souligner que la dynamique portée par ces mobilisations citoyennes a « des effets importants [...] sur la définition des objectifs et des rôles politiques, sur les principes de légitimation des façons de faire » (Lagroye, 2003)³⁸. En particulier, elles placent le territoire au cœur de la construction identitaire basque. Plus inclusive qu'une identification ethnicisée, l'adhésion à ce projet territorial alternatif de développement durable devient une condition de l'identification basque contemporaine. Dans une certaine mesure, « les différentes dynamiques se revendiquant de la notion d'identité sont aptes à rompre avec le rapport fondateur les ayant historiquement constitué », et en particulier par le biais d'une « tentative interne de contestation des effets néfastes du statut *régional* du *monde basque* et milite pour le désenclavement de la *culture basque* de l'imaginaire constituant le mythe de l'*ethnie basque* » (Pierre, 2012)³⁹. Ceci contribue au renouvellement du discours abertzale et à son ouverture : la défense de ce projet de territoire deviendrait une condition de cet engagement limitant, au même titre voire davantage qu'un patronyme ou une généalogie. L'actualisation du discours abertzale intervient à un moment propice, où l'arrêt de la lutte armée relativise la question de leur rapport à la violence, et leur permet de donner davantage de place à de nouveaux axes guidant leur action politique.

³⁶ Vrignon, B., *Les années oubliées. Jalons pour une histoire du mouvement abertzale au Pays Basque Nord (1968-1978)*, Gatzuzain, 1999

³⁷ Un parti politique abertzale au Pays basque Nord (provinces françaises)

³⁸ Lagroye, J. « Les processus de politisation », dans Lagroye, J., *La politisation*, Editions Belin, Paris, 2003, pp. 359-372

³⁹ Pierre, T., « Les revendications institutionnelles contemporaines en Pays basque de France : représentations du monde basque et discours politiques », *Lapurdum*, 2006

Conclusion

Le Pays basque représente un territoire riche en termes de mobilisations autour des questions agricoles. Il est le laboratoire d'une gouvernance foncière alternative, qui vise à préserver le foncier agricole face à une urbanisation galopante, et pour le développement d'une agriculture paysanne. Au-delà, la capacité du monde agricole à être moteur des mobilisations citoyennes entraîne, à partir de ce système foncier alternatif, une organisation globale des acteurs de la société civile. L'habiter basque se dessine comme un projet de territoire fédérateur, mais aussi support d'une identification basque nouvelle.

Fondamentalement, ces initiatives locales s'appuient sur une critique de la valorisation foncière : la seule valeur marchande ne suffit pas à guider une action collective de régulation foncière sur le territoire basque, qui doit intégrer également une dimension patrimoniale et symbolique. Le marché, en ce sens, n'y est pas considéré comme l'institution capable de régler seule les conflits fonciers.

Au fil de son développement, ce territoire alternatif appelle des évolutions qui dépassent les seules politiques agricoles. L'institutionnalisation du pays basque Nord est un enjeu qui revient au premier plan, et les jeux politiques locaux en sont également impactés (légitimation et modernisation du discours abertzale notamment).

La question foncière n'est pas la seule thématique à partir de laquelle les mobilisations locales débouchent sur des enjeux politiques majeurs. On pense par exemple à des objets aussi symboliques que la terre, qui sont la langue et la culture basques. Leur défense et leur promotion s'appuie également sur des structures originales créées par la société civile, et qui remettent elles aussi en cause la gouvernance locale. En ce sens, nous rejoignons l'idée exprimée par Itçaina, qui considère que les mobilisations de la société civile « ne sont peut-être pas toujours de nature « identitaire », mais certainement [...] politique » : ce sont plusieurs secteurs, « la langue et la culture basque, l'agriculture paysanne, et plus globalement l'économie sociale et solidaire, qui ont, depuis les années 1970, contribué à générer un capital social territorial spécifique », et en ce sens « le rôle joué par la société civile dans le développement territorial en Pays basque permet d'insister sur une dimension qui a été largement négligée par les travaux de politistes focalisés sur la compétition politique, au sens restreint du terme » (Itçaina, 2015)⁴⁰. Le retour à la terre que beaucoup envisagent aujourd'hui, le questionnement sur la construction de nos identités collectives, sur leurs racines et leur ouverture au monde, peuvent déboucher sur de nouvelles formes d'expression de la citoyenneté et sur un renouveau politique (dans son sens comme dans sa pratique). Le Pays basque représente sur ces thématiques un laboratoire d'expérimentation grandeur nature, et fournit des exemples innovants qui continueront d'essaimer.

⁴⁰ Itçaina, X., *Matrice territoriale, culture et développement économique : les dynamiques d'économie sociale et solidaire en Pays basque*, communication au Séminaire national Réseau rural français « Accompagnement de l'entrepreneuriat rural et gouvernance locale : regards sur les réalités québécoises et françaises », Agen, INDL, 5-6 février 2015

Bibliographie

- BIDART Pierre, 1976, « Pouvoir et propriété collective dans une communauté basque au XVIIIe siècle », *Études rurales*, n°63-64, p. 83-92.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil.
- DELEAGE Estelle, « Paysans malgré tout ! », *Écologie & politique* 2005/2, n°31, p. 13-23.
- DUVERT Michel, 1979, « La maison basque, un espace sacré », *Les Cahiers de la culture basque*, vol. 1, p. 11-38.
- FÉLONNEAU Marie-Line et al., 2008, « Spatialisation identitaire chez les adolescents et les jeunes adultes : le cas du Pays Basque français », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°80, p. 59-71.
- FIREY Walter, 1945, « Sentiment and Symbolism as Ecological Variables », *American Sociological Review*, vol. 10, n° 2, p. 140-148.
- ITÇAINA Xabier, 2005, « Entre christianisme et altermondialisme : le syndicat paysan ELB », *Études rurales*, n°175/176, p. 195-214.
- ITÇAINA Xabier, 2015, « Matrice territoriale, culture et développement économique : les dynamiques d'économie sociale et solidaire en Pays basque », *Accompagnement de l'entrepreneuriat rural et gouvernance locale : regards sur les réalités québécoises et françaises*, Séminaire national Réseau rural français, Agen.
- LABROUCHE Clémence, 2003, *Reconstruction d'une identité territoriale à travers un projet de territoire : la convention spécifique Pays basque*, mémoire de DEA « Pouvoir-Action publique-Territoire », Ecole doctorale de sciences politiques, Bordeaux IV.
- LAFOURCADE Maïté, ETCHEVERRY-AINCHART Jean, 1979, « La transmission juridique de la maison basque », *Les Cahiers de la culture basque*, vol. 1, p. 39-82.
- LAGROYE Jacques, 2003, « Les processus de politisation », *La politisation*, J. Lagroye éd., Paris, Belin, p. 359-372.
- LOUBERGÉ Jean, 1981, *La maison rurale en Pays basque*, Nonette, Editions Créer.
- NAMER Gérard, 2000, *Halbwachs et la mémoire sociale*, Paris, L'Harmattan.
- PIERRE Thomas, 2006, « Les revendications institutionnelles contemporaines en Pays basque de France : représentations du monde basque et discours politiques », *Lapurdum*, p. 291-303.
- SENCEBE Yannick, « La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution », *Terrains & travaux* 2012/1 (n° 20), p. 105-120.
- VRIGNON Bixente, 1999, *Les années oubliées. Jalons pour une histoire du mouvement abertzale au Pays Basque Nord (1968-1978)*, Gatuzain.
- ZINK Anne, 1993, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Editions de l'EHESS.